

Direction départementale des Finances publiques
de l'Essonne
27 Rue des Mazières

91011 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Téléphone : 01.69.13.26.40
Courriel : ddip91@dgfip.finances.gouv.fr

Le 30/03/2026

Objet : renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'[article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.**

¹ 24 personnes si la population de votre commune est inférieure à 2 000 habitants ;
32 personnes si la population de votre commune est supérieure à 2 000 habitants.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir me transmettre, par courriel (adresses indiquées dans le cadre ci-dessous) ou voie postale (adresse indiquée en en-tête du courrier) dans les meilleurs délais, au moyen du tableau au format remplissable joint en annexe du présent courrier, la liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission. Je vous remercie d'y adjoindre également une copie de la délibération.

Avant toute proposition, je vous invite à vérifier les conditions posées par l'article 1650 du CGI pour la désignation des commissaires et rappelées dans le document joint intitulé « Informations relatives aux CCID ». Des précisions utiles au processus de désignation y sont également apportées sous forme de questions-réponses.

Enfin, je vous informe qu'en l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, **dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, je serai dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.**

Mes équipes, en particulier les personnes désignées dans le cadre ci-dessous, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Administrateur de l'Etat,

Directeur départemental des Finances publiques,

Laurent FOURQUET

Contacts à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Nom	Prénom	Fonction/Téléphone	Courriel
BERNARD	Paul	Missions Foncières et Patrimoniales 01.69.4718.26	paul.bernard@dgfip.finances.gouv.fr
BAC	Olivier	Contrôleur des finances publiques 01.69.4718.49	olivier.bac@dgfip.finances.gouv.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219104940-20260921-DELIB_73_20

Commune de	LE PLESSIS -PATE
-------------------	------------------

Par délibération n°73/2026..... en date du 21/09/2026 , le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	RICHARD	SEBASTIEN	13/05/1972	2 RUE DES ACACIAS 91810 VERT LE GRAND	INCONNUE
2	M.	CICERON	GERARD	22/02/1950	22 SQUARE DES CHEVREUILS 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
3	MME	SARRAU NEE VERZENI	JOSETTE	07/01/1944	3 IMPASE DU SQUARE 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
4	MME	IZQUIERDO NEE MINCHELLA	MICHELLE	23/09/1946	48 AVENUE DU PARC 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
5	M.	IZQUIERDO	GERARD	08/09/1946	48 AVENUE DU PARC 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
6	M.	JAMBON	ERIC	26/10/1965	34 ALLEE DES AMANDIERS 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
7	MME	MARCHAL NEE LE COCQ	FRANCOISE	20/10/1955	9 ALLEE DES AUBEPINES 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
8	M.	PIERPONT-COLIBET	GERALD	17/03/1978	54 Route de Corbeil 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
9	MME	BAT	MICHELLE	04/11/1958	15 ROUTE DE CORBEIL 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
10	MME	BARDIN NEE PETIT	MARTINE	09/10/1950	6 ALLEE DES HERMINES 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
11	MME	BRULETTI	CHARLENE	24/04/1988	5 ALLEE DES HERMINES 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	ZEBA	LUCIEN	01/01/1957	9 ALLEE DES NOISETIERS 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
13	M.	CIRET	CHRISTIAN	15/08/1950	12 RUE MOZART 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
14	M.	HUMBERTCLAUDE	JACQUES	24/12/1952	6 ALLEE CHARLE PEGUY 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
15	M.	BOUGON	CYRIL	18/03/1977	1 SQUARE MOZART 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
16	M.	APOSTOLIDES	CEDRIC	02/01/1979	17 AVENUE DE LA ROGERE 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
17	MME	CASERIO	SANDRA	20/08/1973	4 RUE DES COLOMBES 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
18	M.	BRET	JEAN	23/07/1946	12 ROUTE DE LIERS 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
19	M.	DESCROIX	FREDERIC	03/10/1973	10 RUE DES PIVOINES 91220 LE PLESSIS PATE	
20	MME	DI BENEDETO	JOELLE	10/12/1962	14 PLACE ST EXUPERY 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
21	MME	MORIN	EVELYNE	15/06/1951	14 PLACE ST EXUPERY 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
22	MME	DIJON NEE GELEZ	CATHERINE	28/05/1966	48 RUE RAYMONDE LA ROCHE 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
23	MME	MARTIN	SARAH	04/10/1974	2 ALLE DES VISIONS 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
24	MME	POUTOUX	CATHERINE	17/04/1959	7 ALLEE DES VISIONS 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
25	MME	RICHET	SANDRA	13/07/1973	1 TER ROUTE DE LEUDEVILLE 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
26	MME	FRANCOIS NEE LANDEROIN	ISABELLE	25/06/1965	8 RUE RAYMONDE DE LA ROCHE 91220 LE PLESSIS-PATE	INCONNUE
27	M.	CERCQUEIL	FRANCOIS	23/07/1975	3 SQUARE DES CERFS 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
28	M.	DJODI	SELVARADJOU PATRICK	10/11/1965	5 AVENUE DE LA ROGERE 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
29	M.	PICHEREAU	ERIC	23/05/1961	8 RUE CHATEAUBRIAND 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
30	M.	HUET	ALAIN	25/07/1954	24 RUE RAVEL 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
31	M.	INCERTI	CHRISTIAN	12/09/1955	2 RUE RAVEL 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE
32	MME	DUSSERE	ELISABETH	13/08/1949	14 ROUTE DE LIERS 91220 LE PLESSIS PATE	INCONNUE

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	MICHEL	Romain	rmichel@leplessispate.fr	01 60 85 59 10

Informations relatives aux CCID

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de [l'article 1650](#) du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Questions-réponses

- **Question 1** – *Un, plusieurs ou tous les membres du conseil municipal peut(peuvent)-il(ils) être proposé(s) pour être commissaire(s) ?*

Oui, sous réserve que toutes les conditions prévues au 1 de [l'article 1650](#) du CGI soient remplies.

- **Question 2** – *La liste de proposition des membres doit-elle obligatoirement être dressée par l'organe délibérant ?*

Oui. Seul l'organe délibérant est compétent pour proposer les personnes qui seront amenées à siéger en CCID. La liste ne peut donc pas être dressée par le Maire seul. Les noms des personnes proposées doivent être indiqués dans le tableau à compléter et renvoyer à la direction régionale/départementale des finances publiques en y joignant une copie de la délibération.

- **Question 3** – *Une personne ayant précédemment siégé en tant que commissaire lors des précédentes mandatures peut-elle continuer à siéger en CCID ? Doit-elle à nouveau être indiquée sur la liste de proposition ?*

Oui. Une personne ayant déjà siégé lors de précédentes mandatures peut continuer à être commissaire si elle remplit toujours les conditions prévues au 1 de [l'article 1650](#) du CGI et si elle est à nouveau désignée commissaire par le directeur régional/départemental des finances publiques. En tout état de cause, elle doit figurer sur la liste de proposition dressée par l'organe délibérant.

- **Question 4** – *Si le conseil municipal est inchangé suite aux élections municipales, est-il nécessaire de procéder au renouvellement de la CCID, en particulier si tous les commissaires souhaitent toujours siéger ?*

Oui. Conformément au 3 de l'[article 1650](#) du CGI, la durée du mandat des commissaires est celle du mandat du dernier conseil municipal. Il est donc nécessaire de renouveler la CCID. C'est pourquoi vous devez transmettre une nouvelle liste de propositions même si le conseil municipal est inchangé et que la liste comporte les noms des précédents commissaires.

- **Question 5** – *Comment vérifier la condition d'inscription aux rôles de fiscalité directe locale de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) des personnes proposées pour être commissaires (colonne 6 du tableau à compléter) ?*

Cette condition d'inscription aux rôles de fiscalité directe locale de la commune doit être vérifiée avant la transmission de la liste au directeur régional/départemental des finances publiques. Cette vérification pour la taxe foncière peut notamment être effectuée en consultant [l'application BALTIC Cadastre](#) disponible sur le Portail Internet de la Gestion Publique.